

12 AOÛT 2026

Servitudes d'Utilité Publique
sur le territoire de :
Bessines-sur-Gartempe



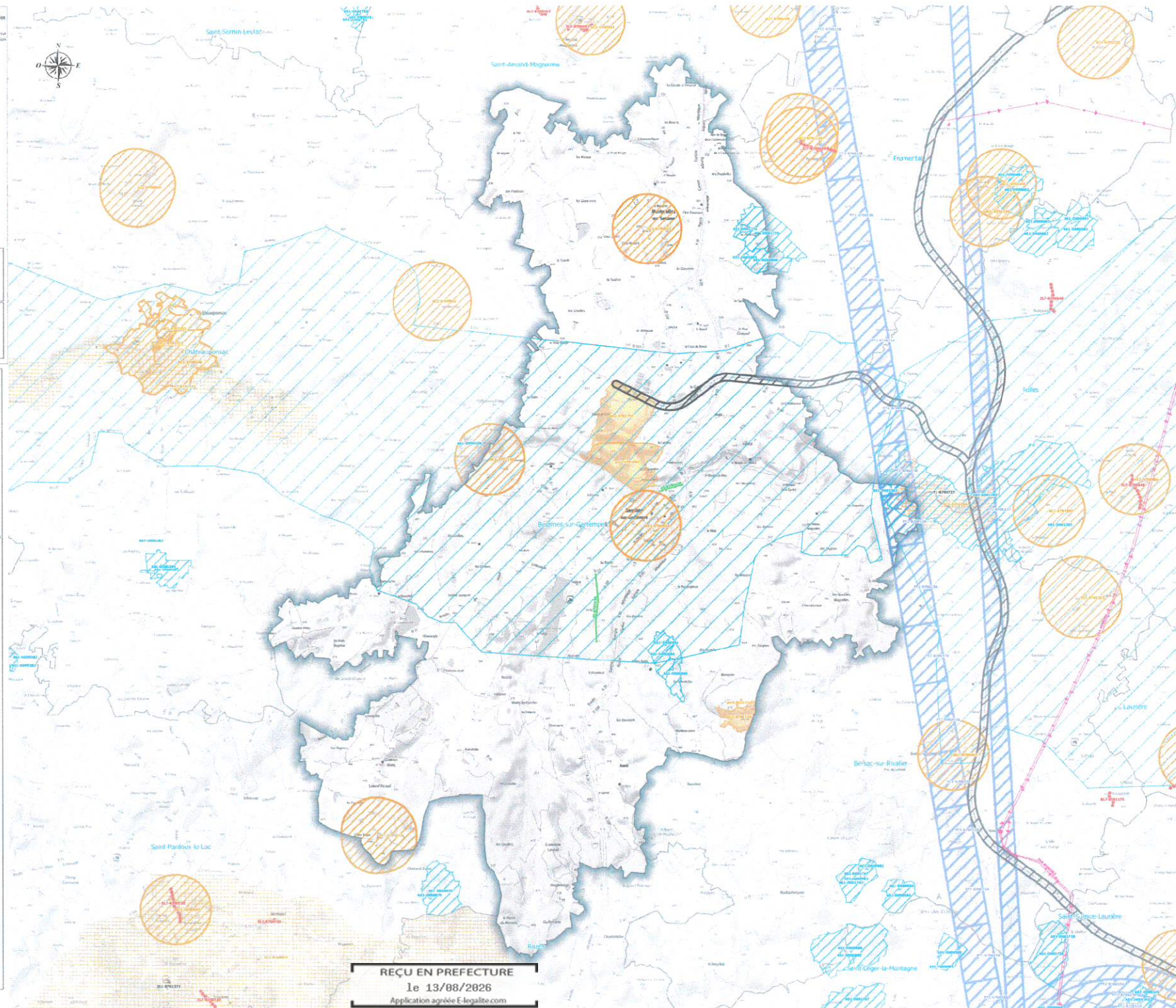
Date : L'Etat de l'annuaire complète en matière d'urbanisme	Avertissement : Cette cartographie présente les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans la DDT à connotation. En tout état de cause, les propriétaires des parcelles concernées doivent être consultés, lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.
Echelle : 1:17 600 © IGN - BD TOPO - Scan 25 Base de données SUT DDT Haute-Vienne Réalisation : DDT Haute-Vienne / SUT / NCAI	Version : juillet 2026

GESTION DDT

- PM1 Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRI)
- PM3 Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

AUTRE GESTIONNAIRE

- AS Servitudes liées au passage de canalisations publiques d'assainissement en terrain privé
- AC1 Périmètre de protection autour des monuments historiques (monuments inscrits/classés à l'inventaire des M.H.)
- AC2 Servitude de protection des sites et monuments naturels (sites inscrits)
- AC3 Périmètre de protection autour des réserves naturelles
- AC4 Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
- AS1 Servitudes résultant de l'instauration de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiat des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection rapproché des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection éloigné des eaux potables et minérales
- IS1 Servitudes relatives à l'alignement des voies publiques
- IS2 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assaini
- IS3 Servitudes de submersion
- IAA Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques des réseaux d'automatisme d'exploitation
- INT1 Zone de servitudes au voisinage des cimetières
- IS5 Zone de servitudes de protection des installations sportives
- PH2 Servitudes concernant d'anciennes décharges
- PT1 Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations d'extrêmement faibles
- Zone de garde radioélectrique
- Zone de protection radioélectrique
- PT2 Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- Zone primaire de dégagement
- Zone secondaire de dégagement
- Zone spéciale de dégagement
- PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- T1 Servitudes relatives aux chemins de fer : emprise S.N.C.F.
- T2 Servitudes relatives aux aéroports : zones de dégagement contre les obstacles
- T4 Servitudes de balisage
- T7 Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant ces installations particulières
- T8 Servitudes relatives aux aéroports : protection contre les perturbations radioélectriques
- Zone primaires
- Zone secondaires



REÇU EN PREFECTURE

le 13/08/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-087-218701407-20260812-202608_SUP_1